

Bonne santé !!!

Aux verriers !

Au-delà de ces quelques mots souhaités traditionnellement, la CGT et ses militants vont agir concrètement pour que cette jolie phrase se transforme concrètement dans la protection des salariés travaillant sur le site de Verallia Chalon !

Depuis l'incendie du Four 1, le 16 juillet dernier, des morceaux de toiture tombent régulièrement au four 1 au soufflage, là où travaillent les salariés.

Par contre, suite à l'incendie et aux multiples et répétées chutes de morceaux de toiture, des salariés ont saisi la CGT pour faire analyser ces déchets.

Sur 4 prélèvements effectués, 3 échantillons contiennent de l'amiante !

Nous ne reviendrons pas sur les événements pendant et après l'incendie (alarmes défectueuses, matériels qui n'ont pas fonctionné... Directeur qui demandait aux salariés couchés sur une civière de redémarrer les machines..., travail sur machines électriques sous la pluie..., inquiétude des salariés suite à l'incendie de plaques en fibrociment..., licenciement de l'intérimaire jugé responsable à la place de la direction qui ne faisait pas nettoyer les machines..., surprimes d'assurances qui vont plomber l'intéressement..., etc.)

Pourtant le 21 décembre, pendant un épisode de vents violents, le RH, d'astreinte, est appelé le samedi à l'usine car de gros morceaux de toiture tombaient à nouveau depuis le vendredi. Il a pris de grandes précautions pour effectuer quelques prélèvements, à interdit de balayer pour ne pas polluer partout... Et surprise (ou pas) mardi 24 décembre, tel le père Noël, le message de la direction est tombé : « il n'y a pas de danger ! les morceaux prélevés sont des morceaux de plastique brûlés, de toutes façons l'amiante ne fait pas de grandes fibres comme celles tombées » et voilà, pour celles et ceux qui croyaient encore au père Noël, le message divin est arrivé pour rassurer les salariés et les assurer qu'ils ne courent aucun risque à travailler à Verallia Chalon, pour fabriquer des bouteilles et engraisser des actionnaires au péril de leur santé, au péril de leur vie !

Le RH a néanmoins écrit aux chefs de service le jour-même, samedi 21 à 17 h 04, pour informer qu'il ferait analyser les produits prélevés. **Malgré plusieurs relances, aucune réponse et encore moins le moindre résultat d'analyse ! Jeudi 2 janvier, la direction n'avait encore pas envoyé les échantillons prélevés par le RH au laboratoire pour analyses !**

La direction parle, mais ne fournit aucune preuve !
Et les résultats d'analyses fournis le 31 décembre sont ceux du 18 juillet 2019 !?

La CGT prouve ce qu'elle affirme. Car les échantillons prélevés ont été analysés le 07/11 par un laboratoire spécialisé, et **voici le résultat :**

N° Echantillon	Référence Client	Description visuelle	Type d'amiante
19HF009907-001	Echantillon N° 1 - Four 1 - Passerelle générale	Matériau de type poussières (fibreuse) (marron)	Fibres d'amiante de type chrysotile
19HF009907-002	Echantillon N° 2 - Four 1 - Machine 12	Matériau (fibreuse) (gris) ; matériau de type poussières	Fibres d'amiante de type chrysotile
19HF009907-003	Echantillon N° 3 - Four 1 - Tuyau	Matériau de type poussières ; matériau (fibreuse) (gris) ; matériau de type peinture (bleu) en traces	Fibres d'amiante non détectées
19HF009907-004	Echantillon N° 4 - Four 1 - Passerelle machine 12	Matériau (fibreuse) (gris) ; matériau de type poussières	Fibres d'amiante de type chrysotile

Depuis (au moins) l'incendie du Four 1, les salariés sont exposés à une pollution à l'amiante !

La direction a fait faire des analyses d'air le 18 juillet, période caniculaire, sans vent, donc sans courants d'air rabattant l'air dans l'usine => Par contre, lors de turbulences, les déchets contenant de l'amiante chutent du toit jusqu'au sol, donc passent obligatoirement dans l'air !

La Direction n'a pas pris les précautions nécessaires et suffisantes pour protéger les salariés qu'elle emploie directement (Verallia) et tous les salariés qu'elle fait travailler indirectement (intérimaires, sous-traitants) et aussi la population, car avec la chaleur, il doit y avoir une grande quantité d'amiante qui s'est répandue sur les riverains !

Amiante, CMR... plein de produits extrêmement dangereux pour la santé des salariés et de la population avoisinante ! Et pourtant la direction de Verallia les laisse se disperser à tous vents !

Salariés, voilà votre direction prise en flagrant délit de mensonge !

Bref historique Amiante :

Depuis les années 1900 les salariés ainsi que des syndicats et associations se battaient pour faire reconnaître les dangers de l'amiante pour la santé des personnes. En France, l'amiante a été interdite en 1997 parce qu'il a été reconnu qu'elle tue ! Pourtant, les actionnaires de St Gobain (*nos anciens actionnaires qui nous ont vendu à Apollo*) n'ont pas hésité à poursuivre l'exploitation des mines d'amiante au Brésil car là-bas, la loi ne l'interdisait pas ! Par la suite, les procès ont toujours été longs, coûteux et très compliqués pour les salariés malades ou leurs ayants droits, parce qu'ils devaient prouver qu'ils étaient exposés à l'amiante au travail. En face d'eux les avocats des directions prétendaient que les salariés jouaient volontairement avec l'amiante, qu'ils l'avaient respirée ailleurs qu'au travail, etc.

Pour l'amiante existante, il est obligatoire de désamianter selon une procédure bien spécifique et de manière étanche ! Ce qui devra être fait pour le toit du Four 1.

« Il n'existe pas de "seuil au-dessous duquel l'amiante ne serait plus cancérigène », souligne un rapport sur l'amiante-ciment commandé à un cabinet indépendant, EPI (Entreprise politique industrielle) par le comité central d'entreprise français d'Eternit Industries.

Comme quoi, les actionnaires privilégient bien le profit (€) à la santé et à l'environnement !

Comment s'appellent des dirigeants qui exposent volontairement des êtres humains à un poison ?

=> N'est-ce pas l'équivalent d'un : « **meurtre avec préméditation ?** »

=> N'est-ce pas ce que la législation appelle « **une faute inexcusable de l'employeur !?** »

En ne prenant pas de mesures concrètes depuis l'incendie du F1 le 16 juillet dernier, la direction a fait le choix de faire prendre des risques potentiellement « mortels » à ses salariés, puisque depuis six longs mois, ces derniers travaillent dans une usine où tombent des déchets de toiture contenant des fibres d'amiante ! Ils sont peut-être empoisonnés lentement et irrémédiablement !

La direction préfère comparer les déchets recueillis à des photos « type » pour affirmer, sans analyses, que les déchets sont du plastique fondu sans amiante ! Pour la CGT, la direction sait pertinemment qu'il y a de l'amiante, et fait tout pour éviter le désamiantage et l'arrêt de four, quitte à exposer des êtres humains à un poison mortel dont personne ne guérit ! Ceci ne pourrait-il pas s'appeler « meurtre avec préméditation » ???

La CGT alerte l'encadrement : Ne répétez pas aveuglément les affirmations du CODIR ! Car vous engagez votre propre responsabilité, et si vous envoyez des salariés travailler là où il y a du poison, cela pourrait être qualifié de « complicité de meurtre par empoisonnement » par un tribunal !

Les 10 membres CGT au CSE ont déposé un droit d'alerte auprès de la direction, avec copie au Préfet, à la DREAL, à la médecine du travail, à l'Inspecteur de la CARSAT, à l'Inspection du Travail !

La direction doit prioriser la santé des salariés avant le profit !

La CGT et ses militants vous informent des dangers auxquels vous êtes exposés (Toutes catégories confondues) et vous incitent à ne pas prendre à la légère les risques auxquels vous êtes exposés.

Ne soyez pas fatalistes ! Agissez au quotidien et faites appel à la CGT pour vous aider.

CESSONS D'ÊTRE DES PIONS !!!



BULLETIN

D'ADHÉSION À LA CGT à remettre à un délégué ou à déposer dans la boîte aux lettres du local

Vous n'avez qu'une vie ! Renforcez la CGT.

Nom / Prénom.....

Service / Equ :

Je souhaite adhérer à la CGT

Je souhaite rencontrer la CGT



Vous retrouverez tout sur le Blog CGT de la CGT Verallia chalon : <http://cgt-verallia-chalon.fr/>